

3 décembre 2024

GATINEAU
POUR
LA
VIE



Énoncé de principe et Plan d'action de la biodiversité 2024-2028

Recommandation

Service de transition
écologique

Comité plénier



GATINEAU

Objectif de la présentation



APPROBATION

Entériner l'Énoncé de principe et le Plan d'action de la biodiversité 2024-2028.

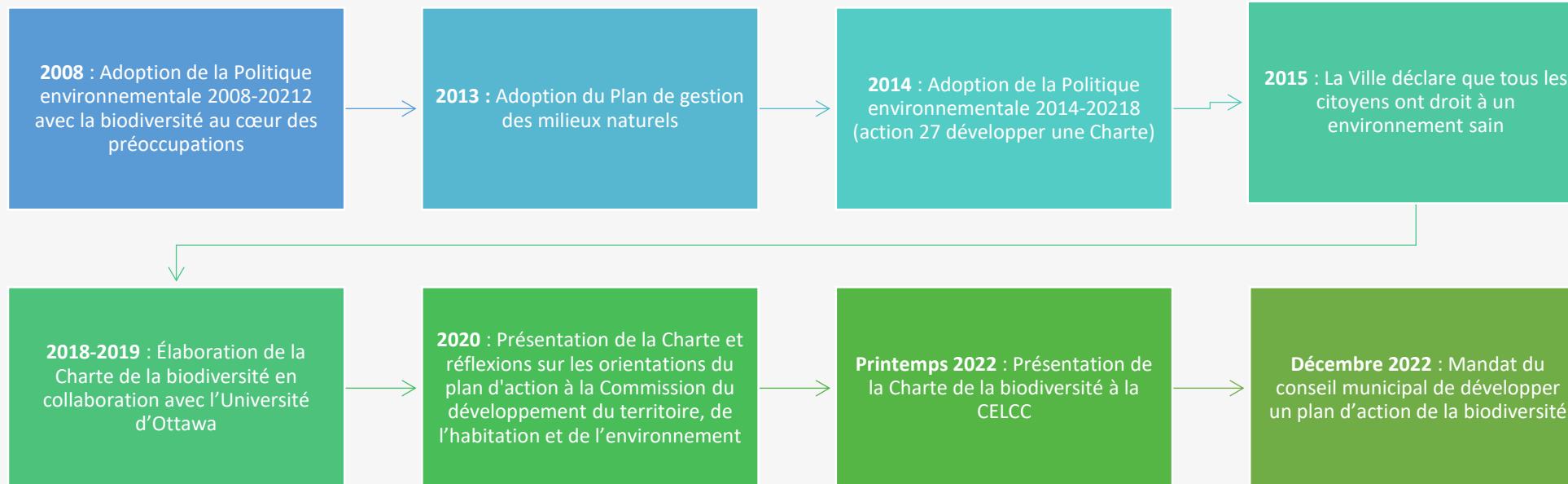
Remerciements



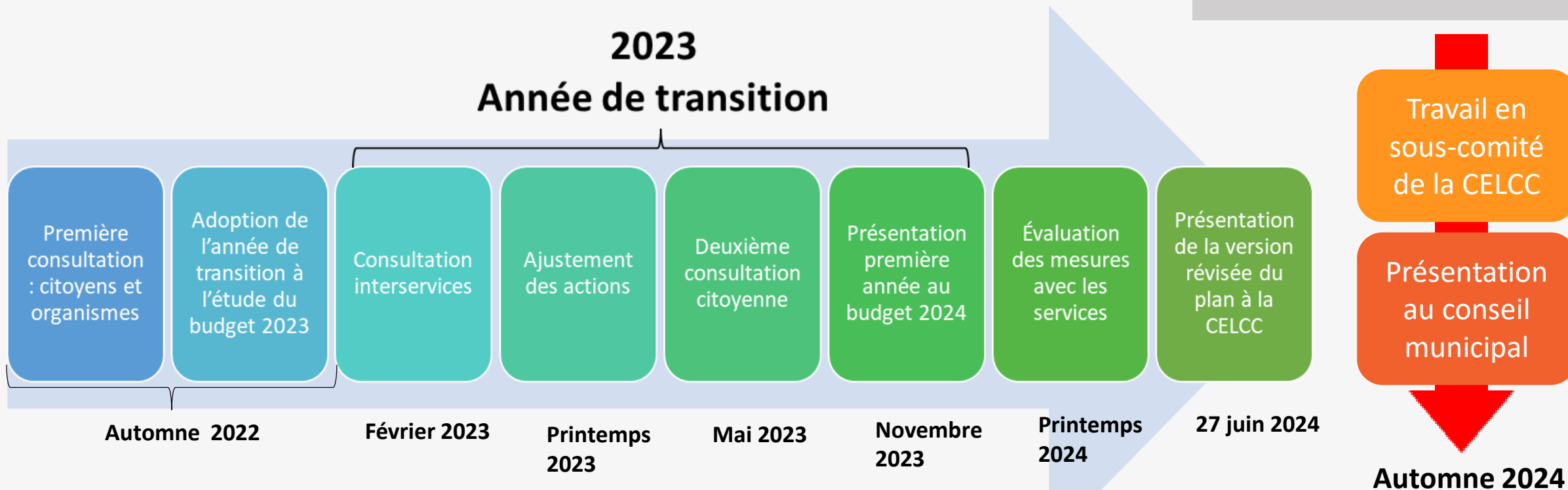
- Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques (CELCC) et ses membres
- Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)
- Participants aux activités de consultations
- Nature Québec

Mise en contexte

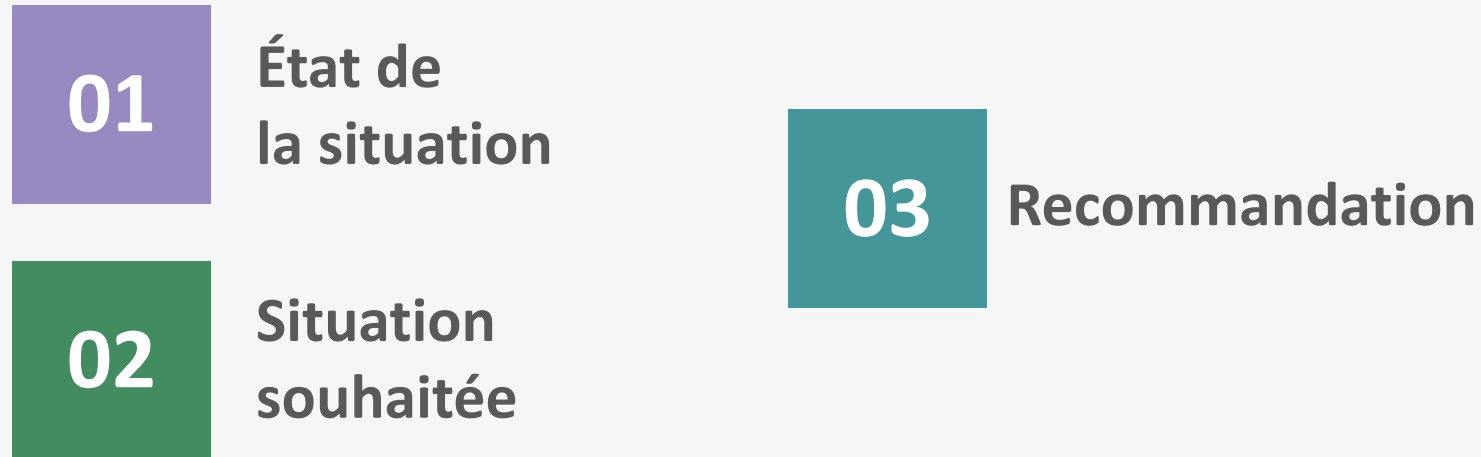
Historique



Mise en contexte



Plan de la présentation



État de la situation



GATINEAU

Faits saillants des réalisations 2023 - 2024

À l'automne 2022, le conseil municipal a approuvé le financement d'une année de transition (2023) pour le Plan d'action de la biodiversité (PAB). Un financement a également été accordé par le conseil municipal pour l'année 2024 du PAB permettant ainsi au STÉ d'entreprendre rapidement le travail de protection de la biodiversité tout en finalisant le plan d'action. Plusieurs activités ont donc pu être entamées :

- Étude pour caractériser et confirmer la valeur écologique des milieux naturels (action 1 du PAB).
- Démarche de conservation pour des terrains en servitude ou ayant un potentiel d'acquisition (action 3 du PAB).
- Partenariat avec la Fondation de la forêt Boucher pour le plan de conservation (action 4 du PAB).
- Collaboration avec "QuébecOiseaux" pour le rétablissement du Martinet ramoneur (action 9 du PAB)
- Participation au mois de mai sans tonte (action 11 du PAB).

Faits saillants des réalisations 2023 - 2024

- Contrôle de plantes exotiques envahissantes et mise à jour de l'inventaire des parcs et espaces verts à l'été 2024 (action 13 et 15 du PAB).
- Début de l'analyse pour la certification "Ville amie des oiseaux" et inventaire des fenêtres dans les bâtiments municipaux (action 12 du PAB).
- Célébration de la semaine des pollinisateurs et distribution de semences (action 19 du PAB).
- Adoption du règlement sur les pesticides en avril 2024 et campagne de sensibilisation (action 16 du PAB).
- Collaboration avec le Service des loisirs pour l'élaboration du prochain plan de plein air urbain (action 22 du PAB).
- Modification du devis normalisé pour intégrer davantage les aspects environnementaux (action 26 du PAB).

Mise en contexte

COP 15 – Engagement de Montréal

- Cible : protéger 30 % du territoire d'ici 2030
 - **30 % du territoire aquatique**
 - **30 % du territoire terrestre**
- 15 actions pour :
 - Réduire les menaces à la biodiversité
 - Partager les bienfaits de la biodiversité
 - Solutions, gouvernance, gestion et éducation

Stratégie pour la nature 2030 du Canada

Plan Nature (gouvernement provincial)



Mise en contexte

Superficies protégées sur le territoire de Gatineau



34 % de la superficie de la Ville de Gatineau est considérée protégée.

- 100 % des milieux aquatiques sont protégés (8 % de la superficie de la Ville).
- 14 % de la superficie terrestre représente des milieux humides protégés (13 % de la superficie de la Ville).
- 14 % de la superficie terrestre représente des milieux boisés protégés. (13 % de la superficie de la Ville).

Selon ces calculs, il resterait 2 % de la superficie terrestre à protéger.

Mise en contexte

Espèces à statut précaire (provincial)

- **8 espèces menacées** (rainette faux-grillon)
- **10 espèces vulnérables** (ail des bois)
- **52 espèces susceptibles d'être désignées** (couleuvre d'eau du Nord)



Monarque : désigné espèce en voie de disparition en 2016.

Source : Environnement et ressources naturelles Canada

Consultation publique 2022



Consultation en ligne :

- Questionnaire
- Boîtes à idées sur les orientations et les objectifs
- Textes de réflexion

Groupes de discussion :

- Partenaires et organismes environnementaux
- Représentants d'association de quartier
- Citoyens sélectionnés aléatoirement

Consultation publique 2023



Printemps

- Consultation en ligne
- Ateliers citoyens par secteur
- Activités consultatives avec la Commission Jeunesse
- Consultation des promoteurs immobiliers

Automne

- Sondage scientifique (téléphonique et en ligne)

Consultations internes

2 rondes : hiver 2023 et printemps 2024

Services consultés

- **Communications**
- **Travaux publics**
- **Performance organisationnelle et de l'intelligence d'affaires et scientifiques**
- **Grefe**
- **Approvisionnement responsable**
- **Police**
- **Eau et matières résiduelles**
- **Biens immobiliers**
- **Interaction citoyenne**
- **Loisirs, sports et développement des communautés**
- **Transition écologique**
- **Urbanisme et développement durable**

Activités de consultation - synthèse des résultats



- La Ville de Gatineau a un grand rôle à jouer et elle devrait en faire davantage pour protéger la biodiversité.
- La protection des milieux naturels existants est essentielle.
- Les parcs et espaces verts représentent de grandes opportunités de projets en faveur de la biodiversité.
- La collaboration et le partage des connaissances sur la biodiversité sont importants.
- Il faut informer davantage et sensibiliser de façon efficace.
- S'assurer que les règlementations municipales et les décisions municipales préservent la biodiversité gatinoise.

Situation souhaitée



GATINEAU

Énoncé de principe sur la biodiversité



L'Énoncé de principe sur la biodiversité de la Ville de Gatineau énonce 5 principes directeurs qui se déclinent sous les deux engagements de principes suivants :

1- Accélérer et intensifier ses efforts pour freiner la perte de biodiversité, de même que pour protéger, restaurer et reconnaître la biodiversité de manière à maintenir les services écosystémiques et un milieu de vie sain pour tous.

2- Adopter un plan d'action sur la biodiversité.

Énoncé de principe sur la biodiversité

Principes directeurs :

1. Faire preuve d'**exemplarité** pour favoriser la biodiversité dans le cadre des activités municipales.
2. **Innover** pour assurer un avenir verdoyant et sain à Gatineau.
3. Améliorer l'état des **connaissances** sur la biodiversité et la rendre disponible.
4. Assurer la **mobilisation** afin de bâtir des milieux de vie harmonieux pour tous.
5. Renforcer la **résilience** des écosystèmes et de la collectivité face aux impacts de la crise climatique.



Connaissance



Exemplarité



Innovation



Mobilisation



Résilience



5 PRINCIPES DIRECTEURS

1 VISION

- 5 ORIENTATIONS
- 13 OBJECTIFS
- 30 ACTIONS
- 103 MESURES



Cibles générales

Protéger 30 % des milieux terrestres et des milieux aquatiques d'ici 2030 tel qu'adopté dans le Cadre mondial de la biodiversité (COP 15).

Restaurer 30 % des milieux dégradés.

Vision

Le plan d'action de la biodiversité vise à faire connaître, préserver et restaurer la biodiversité et les milieux naturels en impliquant l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire de Gatineau, afin de favoriser le maintien et le rétablissement des espèces, tout en offrant aux citoyens un accès amélioré à la nature.



Orientations



Protéger, restaurer et
aménager durablement
le territoire



Réduire les menaces
qui pèsent sur
la biodiversité



Impliquer la communauté
et favoriser l'accès
à la nature



Développer un leadership
municipal en matière
de biodiversité



Assurer la gouvernance
proactive du Plan d'action
de la biodiversité

Objectifs du Plan d'action de la biodiversité

1. Protéger 30 % de la superficie terrestre de Gatineau.
2. Restaurer 30 % des milieux dégradés et compenser les milieux détruits.
3. Assurer la protection et le rétablissement des espèces présentes sur le territoire de Gatineau.
4. Contrôler les espèces exotiques envahissantes ou nuisibles à la biodiversité.
5. Diminuer les sources de polluants qui menacent l'intégrité des écosystèmes.
6. Contribuer aux mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci par la protection de la biodiversité.
7. Inciter la population à contribuer à la protection de la biodiversité.
8. Favoriser l'accessibilité à la nature tout en respectant la capacité de support des milieux.
9. Informer et impliquer tous les paliers de l'organisation municipale.
10. Mettre en place des pratiques exemplaires au cœur des activités municipales.
11. Assurer le rayonnement des bonnes pratiques.
12. Mettre en place un processus continu de reddition de compte du Plan d'action de la biodiversité 2024-2028.
13. Planifier le prochain plan d'action pour assurer la continuité des objectifs.



Orientation 1

Protéger, restaurer et aménager durablement le territoire



Actions proposées :

- 1) Dresser un portrait de la situation des milieux naturels existants.
- 2) Protéger les noyaux de biodiversité et assurer la connectivité.
- 3) Favoriser la conservation des terrains privés.
- 4) Assurer la création de plans de conservation pour les écoterritoires.
- 5) Accorder davantage d'importance à la biodiversité dans les projets de développement du territoire.
- 6) Évaluer le potentiel de restauration des milieux naturels sur le territoire.





Orientation 1

Protéger, restaurer et aménager durablement le territoire



Actions proposées :

- 7) Élaborer et mettre en œuvre un programme de restauration.
- 8) Réaliser des projets de compensation des milieux humides et hydriques.
- 9) Documenter et protéger les espèces en situation précaire, rares ou en déclin.
- 10) Participer activement au rétablissement des populations de rainettes faux-grillons de l'Ouest.
- 11) Agir proactivement afin de freiner le déclin des pollinisateurs sur le territoire.
- 12) Obtenir la certification "Ville amie des oiseaux" de Nature Canada.



Orientation 2

Réduire les menaces qui pèsent sur la biodiversité

Actions proposées :

- 13) Élaborer une stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.
- 14) Éviter l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes.
- 15) Réaliser des interventions pour contrôler et éradiquer les espèces exotiques envahissantes.
- 16) Réduire l'utilisation des pesticides.
- 17) Réduire les déchets rejetés dans l'environnement.
- 18) Documenter l'impact des changements climatiques sur la biodiversité à Gatineau et mettre en place des solutions fondées sur la nature.





Orientation 3

Impliquer la communauté et favoriser l'accès à la nature



Actions proposées :

- 19) Encourager les citoyens à s'impliquer dans des activités en lien avec la biodiversité.
- 20) Favoriser la collaboration et le partage des connaissances sur la biodiversité.
- 21) Soutenir financièrement les initiatives de la communauté.
- 22) Réaliser et soutenir des projets de mise en valeur des milieux naturels, des parcs et des espaces verts.



Orientation 4

Développer un leadership municipal en matière de biodiversité

Actions proposées :

- 23) Outiller les élus et les fonctionnaires municipaux pour les engager pleinement dans la démarche.
- 24) Renforcer la collaboration interservices et assurer le partage des connaissances.
- 25) Améliorer la gestion différenciée dans les parcs et espaces verts.
- 26) Intégrer des infrastructures municipales favorisant la biodiversité.
- 27) Faire rayonner les réussites et favoriser l'amélioration continue.





Orientation 5

Assurer la gouvernance proactive du Plan d'action de la biodiversité

Actions proposées :

- 28) Documenter et partager annuellement la progression du Plan d'action.
- 29) Dresser le bilan du Plan d'action de la biodiversité 2024-2028.
- 30) Élaborer le nouveau Plan d'action.

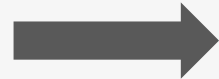


Portrait de la situation 2030

2024

28 % superficie terrestre protégée

Évaluer le potentiel de restauration



2030

Trame bleue et verte
30 % de la superficie terrestre protégée

30 % de milieux restaurés



Budget

Orientations	2024	2025	2026	2027	2028	2024-2028
1 - Protéger, restaurer et aménager durablement le territoire	596 000 \$	1 981 750 \$	2 131 750 \$	1 906 750 \$	1 771 750 \$	8 388 000 \$
2 - Réduire les menaces qui pèsent sur la biodiversité	95 000 \$	370 000 \$	510 000 \$	560 000 \$	510 000 \$	2 045 000 \$
3 - Impliquer la communauté et favoriser l'accès à la nature	55 000 \$	532 000 \$	688 000 \$	613 000 \$	458 000 \$	2 346 000 \$
4 - Développer un leadership municipal en matière de biodiversité	25 000 \$	5 000 \$	375 000 \$	325 000 \$	25 000 \$	755 000 \$
5 - Assurer la gouvernance proactive du Plan d'action de la biodiversité	0\$	50 000 \$	50 000 \$	100 000 \$	160 000 \$	360 000 \$
Sous-total	771 000 \$	2 938 750 \$	3 754 750 \$	3 504 750 \$	2 924 750 \$	13 894 000 \$
Contingence (10%)	77 100 \$	293 875 \$	375 475 \$	350 475 \$	292 475 \$	1 389 400 \$
Financement requis	848 100 \$	3 232 625 \$	4 130 225 \$	3 855 225 \$	3 217 225 \$	15 283 400 \$

Ressources humaines

Postes	Besoin (temps plein)	Existants	Ajouts
Ressource en communication	1	0	1
Coordonnateur de projets écologiques	3	2	1
Technicien	1	0	1

Occasionnels	2024	2025	2026	2027	2028
Étudiants professionnels	4	4	2	2	2

Coût total du plan d'action

	2024	2025	2026	2027	2028	2024-2028
Budget de fonctionnement	848 100 \$	3 232 625 \$	4 130 225 \$	3 855 225 \$	3 217 225 \$	15 283 400 \$
Ressources humaines	214 400 \$	459 100 \$	429 100 \$	429 100 \$	429 100 \$	1 960 800 \$
TOTAL	1 062 500 \$	3 691 725 \$	4 559 325 \$	4 284 325 \$	3 646 325 \$	17 244 200 \$
<i>Incidence annuelle</i>	+1 062 500 \$	+2 629 225 \$	+ 867 600 \$	- 275 000 \$	- 638 000 \$	

* Pour l'année 2025, le financement sera assuré à même les projets en cours non réalisés et l'initiative en lien avec le plan climat. Donc aucun impact additionnel au budget à l'étude.

Recommandation Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques

CELCC-2024-3

Recommander l'Énoncé de principe de la biodiversité et les orientations, les objectifs et les actions de son plan d'action 2024-2028.

La CELCC aimerait revoir le plan d'action 6 mois après son approbation pour discussion sur l'échéancier et les cibles.

Recommandation



GATINEAU

Recommandations

CP-STÉ-2024-01

Adopter l'Énoncé de principe sur la biodiversité et le Plan d'action de la biodiversité 2024-2028.

CP-STÉ-2024-02

- Adopter l'Énoncé de principe sur la biodiversité.
- Adopter le Plan d'action de la biodiversité 2024-2028.
- De demander l'approbation de l'utilisation de l'initiative en lien avec le plan climat pour le budget de fonctionnement proposé au Plan de la biodiversité 2024-2028 et le financement des 3 postes nécessaires.